

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 15/03/2022 Recu en préfecture le 15/03/2022

Affiché le 16/03/2022 ID: 040-244000857-20220315-DEL2022YD150302-DE L'an deux mille vingt et deux, le quatorze mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de COTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 7 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion

Identifiant: DEL2022YD150302

PRESENTS: Ph. MOUHEL- M.LAVIELLE- JL BARRERE -L.MERLIN-M.DUVIGNAC-M.RAFFIN-M.LAGORCE-JC CAULE-Th.GALLEA-V.MORA-M.VERNIER-G.NAPIAS-I.LESBATS-C.GUILLET-G.DUCOUT-V.MORESMAU-A.GOMEZ-M.LAGOUEYTE-

de ST JULIEN EN BORN, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

D.CLAVERY-JJ.LEBLOND-Ph.TARSOL

ABSENTS: J.MORA-D.DUPRAT-C.LUCIANO-J.WATIER-N.CAMOUGRAND-C.SEYS-K.DASQUET excusés
POUVOIRS: J.MORA à M.RAFFIN-D.DUPRAT à M.DUVIGNACQ-C.LUCIANO à Ph. MOUHEL- J. WATIER à G. NAPIAS –

N.CAMOUGRAND à Ph. TARSOL - C.SEYS à D.VEJUX

Mme Monique LAGOUEYTE est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice: 29 Présents: 22 Pouvoirs: 6

OBJET: Approbation du Compte de Gestion du budget photovoltaïque de la CC CLN pour l'exercice 2021

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion présenté par le Receveur Municipal

- Lui donne acte de la présentation faite du compte de gestion, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice	Part affectée à l'investissement	Résultat propre à l'exercice n	Résultat de clôture cumulé
	précédent n-1	de l'exercice n		de l'exercice n
Investissement				
Fonctionnement	12.386.98 €		-3.071,48 €	9.315,50 €
TOTAL	12.386,98€		-3.071,48€	9.315,50€

- Constate, pour la comptabilité de l'établissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Président est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président.

Philippe MOUHEL

